

(ii) the aggregate of amounts each of which is an amount in respect of any previous taxation year throughout which it was a mutual fund trust, equal to its capital gains refund for the year.

5

(ii) total des sommes dont chacune est une somme afférente à toute année d'imposition antérieure durant laquelle elle a été une fiducie de fonds mutuels, égal à son remboursement au titre des gains en capital pour l'année.

5

“Taxed capital gains” defined

(5) In subsection (4), “taxed capital gains” of a taxpayer for a taxation year has the meaning assigned by subsection 130(3).

(5) Dans le paragraphe (4), «gains en capital imposés» d'un contribuable, pour une année d'imposition, a le sens que lui donne le paragraphe 130(3).

«Gains en capital imposés»

10

Meaning of expression “mutual fund trust”

(6) For the purposes of this Act, a trust is a mutual fund trust at any time if, at that time,

(6) Aux fins de la présente loi, une fiducie est une fiducie de fonds mutuels à une date quelconque si, à cette date,

Sens de l'expression «fiducie de fonds mutuels»

- (a) it was a unit trust resident in Canada,
- (b) its only undertaking was the investing of funds of the trust, and
- (c) it complied with prescribed conditions relating to the number of its unit holders, dispersal of ownership of its units and public trading of its units.

15

- a) elle était une fiducie d'investissement à participation unitaire résidant au Canada,
- b) sa seule activité était l'investissement des fonds de la fiducie, et
- c) elle satisfaisait à des conditions prescrites portant sur le nombre de ses détenteurs d'unités, la répartition et le commerce de ses unités.

15

20

#### *Non-Resident-Owned Investment Corporations*

#### *Corporations de placement appartenant à des non-résidents*

Computation of income

133. (1) In computing the income of a non-resident-owned investment corporation for a taxation year,

133. (1) Lors du calcul du revenu, pour une année d'imposition, d'une corporation de placement appartenant à des non-résidents,

Calcul du revenu

- (a) no deduction may be made in respect of interest on its bonds, debentures, securities or other indebtedness, and
- (b) no deduction may be made under subsection 65(1),

25

- a) aucune déduction ne peut être faite au titre des intérêts qu'elle a versés sur ses obligations, ses titres ou autres reconnaissances de dettes, et
- b) aucune déduction ne peut être faite en vertu du paragraphe 65(1),

30

and its income shall be computed as if

et son revenu doit être calculé comme si

- (c) the only taxable capital gains and allowable capital losses referred to in paragraph 3(b) were taxable capital gains and allowable capital losses from dispositions of taxable Canadian property, and

30

- c) seuls les gains en capital imposables et les pertes en capital déductibles visés à l'alinéa 3b) constituaient des gains en capital imposables et des pertes en capital déductibles provenant de la disposition de biens imposables canadiens, et que

35